



Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2022

Compte rendu

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H35 Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie Christine Foulet, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES, William MAYEUX, Frédéric DO CABO, Emilie DORR

Excusés avec pouvoir : Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, Gérard KOTUSIK qui donne pouvoir à Jean Michel ROBERT, Caroline BREBANT qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Séverine BERGER qui donne pouvoir à Frédéric DO CABO, Guillaume LEBOURGEOIS qui donne pouvoir à Emilie DORR.

Absents : Florian CHABOD

A été désigné comme secrétaire de séance, Mme Emilie DORR, qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021, n'a pas été distribué, suite à un problème technique.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 est remis aux élus-ues.

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ajoute à l'ordre du jour, la question de la complétude de la commission de contrôle de la liste électorale, pour les futurs scrutins de vote.

↳ Introduction de M. le Maire

Monsieur Le Maire fait le tour de l'actualité communale depuis la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, actualité très chargée.

Le suivi des décisions de la séance du 15 décembre 2021 a été remis dans le dossier « informations » aux élus-ues ; ce suivi permet à chacun et chacune d'avoir toutes les informations sur le suivi des décisions prises, par souci de transparence.

- Marché local :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité la mise en place d'un marché local sur la place octobre le vendredi entre 16 et 20 heures, et

décide la distribution d'un bon de solidarité de 5 € remis aux familles qui se déplaceront sur le marché, bon remis deux fois.

- Formation des élus-ues :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec le CIDEFE concernant la formation des élus-ues.

- Convention de partenariat avec la Faïencerie :

Après une présentation du partenariat proposé par le théâtre de la Faïencerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les conditions du partenariat,
- Autorise M. le Maire à signer la convention
- Désigne Monsieur Pierre BEGHIN pour représenter la ville au Conseil d'Administration de l'association du théâtre de la Faïencerie.

- Commission de contrôle de la liste électorale

Compte tenu que cette commission visant à contrôler les listes électorales pour les futurs scrutins doit être complète, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Emilie DORR pour remplacer Mme STICH, conseillère municipale démissionnaire.

↪ **Avis et décisions**

➤ Administration générale, finances, personnel

- Requalification des abords de l'église, suite de la suite Commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux abstentions) autorise M. le Maire à signer les marchés concernant la requalification des abords de l'église, d'une part avec l'entreprise Eiffage pour le lot 1 sur la réfection de la voirie, et d'autre part avec l'entreprise Loiseleur pour le lot espaces verts ; ces deux entreprises ont présenté la meilleur offre, compte tenu des critères.

- Renouvellement de la convention « ACL » sécurité avec l'OPAC :

Après une présentation de la convention, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) approuve les termes de la convention ACL sécurité avec l'OPAC et autorise M. le Maire à signer la convention, tout en demandant un bilan obligatoire deux fois par an.

- Renouvellement de la convention avec l'association « Baïka chat » :

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'association précitée.

- Remboursement frais de transport au Lycée Professionnel Rothschild :

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement des frais de transport au Lycée Professionnel Rothschild, sous forme de subvention exceptionnelle, suite à l'annulation d'une représentation théâtrale dans le cadre du Festival Saint Maximin sur Scène.

- Modification des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Oise, suite à l'adhésion de l'ACSO :

Dans le cadre de la demande de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) d'adhérer au SE 60, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette adhésion et la modification de statuts du SE 60.

- Versement d'une aide pour un stage d'un jeune de la ville :

Dans le cadre de la participation d'un jeune habitant qui suit sa scolarité au lycée des métiers de Breuil le vert, à un stage d'escalade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une aide à hauteur de 20% du coût qui s'élève à 207 €.

- Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Après la présentation de la nécessité d'adhérer à cette Fondation qui a déjà aidé la ville sur des projets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

- Versement d'une subvention à l'association les amis d'Henri Barbusse :

L'association les amis d'Henri Barbusse, qui est une association de renommée nationale, a sollicité la commune pour une aide à la sauvegarde de la maison de l'écrivain, située à Aumont en Halatte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'un montant de 1000 €, assortie de l'organisation d'une conférence autour de l'œuvre et de l'auteur.

- Point sur les recrutements et remplacements suite aux mutations :

Le Conseil Municipal est informé des recrutements suivants (suite aux mutations d'agents)

- Mme BILLOT Delphine, qui a pris la responsabilité de la bibliothèque au 1^{er} mars 2022
- Mme Ludivine VASSEUR, qui prendra la fonction de directrice/infirmière de la crèche à partir du 1^{er} avril 2022
- M. Yves BRIMUSSE, qui prendra la fonction de responsable du service de la police municipale, à partir du 1^{er} avril également.

Il reste le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants, pour seconder la directrice de la crèche, qui est en cours.

- Modification du tableau des effectifs ; création d'un poste de puéricultrice

Dans le cadre de l'arrivée prochaine de la nouvelle directrice de la crèche, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de puériculture de classe supérieure.

- Allocation pour un enfant handicapé des membres du personnel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'une allocation pour enfant handicapé des membres du personnel dans les conditions prévues par un décret interministériel.

- Revalorisation de la participation de la ville à la mutuelle du personnel :

Après une présentation sur la participation actuelle de la collectivité à la protection sociale du personnel, non valorisée depuis 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la participation au montant payé par les agents à une mutuelle labellisée comme suit :

- Pour les agents de catégorie A, fonction de direction et d'encadrement supérieur : 15 € par adulte et 5 € par enfant (maintien de l'existant)
- Pour les agents de la catégorie B, encadrement intermédiaire : 17 € par adulte et 8 € par enfant
- Pour les agents de la catégorie C, fonction d'exécution et d'application : 20 € par adulte et 8 € par enfant.
- Une communication sera faite à chaque agent

➤ Travaux et urbanisme

- Présentation d'un rétroplanning travaux de requalification des abords de l'église :

Les élus-ues prennent connaissance d'un rétroplanning concernant les travaux de requalification des abords de l'église qui devraient être commencés fin avril.

- Présentation d'un rétroplanning travaux à la crèche :

Un rétroplanning estimatif des travaux de réfection de la structure de la crèche est présenté aux élus-ues, en effet, il faut attendre la notification des subventions avant toute entame de travaux.

- Plan triennal pour des élagages :

Après une présentation, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un plan triennal d'élagages, sur la ville afin de traiter la sécurité et la salubrité des arbres. Les dépenses sont à inscrire, pour la 1^{ère} année, sur le budget primitif 2022.

- Présentation sur un projet d'aménagement du rond-point des marronniers :

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au projet présenté pour le rond-point des marronniers, projet présenté par un agent, dans le cadre de sa formation professionnelle.

- Point sur les travaux, dossiers et études en cours :

Un point sur les travaux en cours est présenté aux élus-ues. Il est notamment abordé le diagnostic qui doit être réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux, qui doit être entamé dans les plus brefs délais et le diagnostic sur l'éclairage public et l'électricité dans les bâtiments qui doit être réalisé pour la fin du premier semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22H35.